



Le SMIRTOM du Perche Ornais et la mairie de Sainte-Céronne-lès-Mortagne vous informent que la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte sera interrompue à partir du 17 juin. Vous devrez désormais déposer vos ordures ménagères en sacs fermés dans le conteneur situé à côté des conteneurs de tri sélectif.